

SEANCE DU 21 AVRIL 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement dans la salle Paul Martinet en raison de la crise sanitaire (covid 19) afin de respecter les prescriptions sanitaires gouvernementales de distanciation sociale sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2020

PRESENTS : Pierre Solon, Nicolas Janssen, Michelle Daguet, Aurélien Lemoine, Laurence Lusseau, Jérôme Brillard, Christophe Tissier, Hervé Cottereau, Judicaël Bertin

ABSENTES EXCUSEES: Agnès Fradet (pouvoir à Jérôme Brillard), Marie-Christine Dietsch (pouvoir à M. Nicolas Janssens), Marie-Laure Nieaux (pouvoir à Hervé Cottereau)

ABSENTS : Frédérique Launay, Pascal Derouin et Sonia Brosse

SECRETAIRE : Jérôme Brillard

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- Une décision modificative budgétaire : les remboursements d'arrhes versés en 2019 des locations de salle annulées suite à la crise sanitaire,
- Une délibération pour le remboursement d'une partie du capital du prêt relais pour le gymnase.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte les modifications.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 10 mars 2020

FETES ET CEREMONIES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les manifestations, concerts, etc... organisés par la Communauté du Perche et Haut Vendômois sont annulées jusqu'au 31 juillet 2020.

A ce jour, la cérémonie du 8 mai serait annulée mais cela fait débat auprès des Associations des Anciens Combattants qui souhaiteraient que, le jour du 8 mai, soit déposée une gerbe par le Maire accompagné du porte-drapeau.

Par ailleurs, toutes les manifestations communales sont annulées après discussion avec les membres des différentes associations :

- Fête champêtre : 27 juin
- Brocante : 11 Août
- Festival Romantique du Loir.

A ce jour, reste en suspens la manifestation du 12 septembre (concentration des motards)

Le concert « les Festillésimes » organisé avec Blois le 14 juin est annulé, la commune se portera candidate pour l'année prochaine.

TRAVAUX DE LA GRENOUILLE :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux terminés à ce jour concernant la construction du gymnase.

Lot Couverture : l'entreprise Diard a terminé le 17 avril.

Lot des Plantations : l'entreprise Bertin réalisera les plantations en automne.

Lot Electricité : reste à rebrancher les appareils déconnectés pour les travaux de la couverture, Monsieur le Maire a pris contact avec l'entreprise afin de connaître la date de fin des travaux. Mais en raison de la crise sanitaire, l'entreprise est mobilisée afin de répondre aux besoins des hôpitaux et des cliniques.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Lefèvre pour décaper et niveler le terrain long du terrain de football jusqu'au terrain du BMX pour un coût de 3158,40 €HT. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité le devis.

Devis Lefèvre : réalisation d'un mur de soutènement de 50 m de long le long de la pâture, coût 7 462 € HT.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition et demande qu'il soit fait une pente douce en herbe.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Janssen, Adjoint en charge des finances afin qu'il présente l'état des dépenses et des recettes concernant la construction du gymnase.

2020-22 Remboursement d'un montant de 150 000 € du prêt relais :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération n° 2018-26 en date du 29 mai 2018 a été prise dans le but de contracter un prêt relais d'un montant de 300 000 € sur trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de rembourser 150 000 € du montant du prêt relais,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DOTATIONS 2020 :

Monsieur le Maire demande à M. Janssen en charge des affaires budgétaires de communiquer les montants des dotations 2020. La Commune va toucher cette année 242 000 € de dotations, une augmentation de 3% par rapport 2019.

POINT SUR LE COVID 19 :

Une réunion est prévue vendredi à la Préfecture en présence des représentants de l'Etat et des présidents des Communauté de Communes afin de préparer la procédure du dé-confinement.

Une commande de masques chirurgicaux, visières et gel a été passé auprès de l'Association des Maires du Loir-et-Cher mais nous sommes toujours dans l'attente de sa livraison.

2020-23 DEMANDE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS :

Pour rappel, il est versé une subvention uniquement si le dossier est complet c'est-à-dire fournir le bilan moral et financier, la liste des administrés de Pezou faisant partie de l'association. A ce jour, deux dossiers sont complets :

- L'association la Lyre de Selommes,
- L'association du judo de Droué.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 50 € à chaque association.

DIVERS :

- Monsieur le Maire propose aux nouveaux conseillers s'ils le souhaitent une présentation budgétaire par M. Janssen et de convenir ensemble d'une réunion.
- A l'occasion des études faites sur l'assainissement, un projet de la gestion des eaux pluviales intégrées à l'aménagement urbain est à l'étude. Projet sollicité par l'Agence de l'Eau
- Point sur les travaux du barrage de Courcelles à Fréteval

Tour de table :

Mme Daguet :

- Haut de Fontaine : Dépôt sauvage d'un matelas,
- Chemin des Sources : risque de la chute d'un arbre sur la route.

M. Lemoine : Compte rendu de la réunion qui a lieu jeudi 16 avril 2020 par Visio conférence avec les membres de la commission développement économique de la Communauté de Communes afin de discuter des problèmes conjoncturels.

M. Brillard : Communiquer aux nouveaux élus un plan de la commune avec les noms des rues.

M. Cottereau : Distribution de la brochure sur l'état de crise

Il est demandé le coût des travaux du barrage de Courcelles et pourquoi l'avoir refait alors qu'en général les barrages sont détruits.

Le Maire, M. Pierre SOLON